

# Réunion de la Commission Locale de l'Eau

PORCHERES  
15 mars 2012

## COMPTE RENDU

### Membres de la Commission Locale de l'Eau Isle-Dronne :

- **52 membres** présents ou représentés
- **Le quorum est atteint**

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CLE du 28 octobre 2011 ;
- Présentation et vote des règles de fonctionnement pour la CLE ;
- Election des vice-présidents ;
- Election des membres du bureau ;
- Présentation du programme de travail de la CLE pour 2012 ;
- Création et inscription des membres de la CLE aux commissions thématiques ;
- Point d'actualité sur le territoire ;
- Questions diverses.



**Etaients présents (38 membres) :**

---

**Monsieur Bernard CAZEAU, Président de la CLE, Sénateur, Président du Conseil général de la Dordogne, Président d'EPIDOR**

Collège des collectivités (17 membres présents) :

**M. Michel ANDREU**, Conseiller Municipal de Palluaud  
**M. Stéphane BEGUERIE**, Maire de Bonnes  
**M. Jean-Louis BIAIS**, Maire de Bonzac  
**M. Joël BONIFACE**, Conseiller Général de la Charente  
**M. Pierre BORDE**, Maire de Boscamnant  
**M. Jean-Louis CHASSAING**, Maire de Montgibaud,  
**M. Pascal DEGUILHEM**, Conseiller Général de la Dordogne  
**M. Bernard GUILLAUMARD**, Vice-Président du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de l'Isle  
**M. Roland LAURIERE**, Conseiller Général de la Dordogne  
**M. Alain LUCAS**, Maire de Venduire  
**M. Noël MARTINIE**, Conseiller Général de la Corrèze  
**M. Marc MATTERA**, Vice-Président du Syndicat Des Eaux de la Dordogne  
**M. Jean-Louis MAURY**, Maire de Benayes  
**M. Michel MILLAIRE**, Maire de Les Billaux  
**M. Jeannik NADAL**, Vice-Président du Conseil Général de la Dordogne  
**M. Bernard VAURIAC**, Président du Parc Naturel Régional Périgord Limousin

Collège de l'Etat (7 membres présents ou représentés) :

**M. Laurent BOUTY**, Représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne  
**M. Laurent CYROT**, Représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne  
**Mme Elodie COUPE**, Représentant le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Aquitaine  
**M. Patrick FLOUR**, Représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne  
**Mme. Elisabeth JEAN**, Représentant le Préfet de Région Midi-Pyrénées  
**M. Florent PALLOIS**, Représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Gironde  
**M. Olivier TERRIER**, Représentant la Directrice Inter-Régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Aquitaine – Midi-Pyrénées

Collège des usagers (14 membres présents ou représentés) :

**M. Jean-Didier ANDRIEUX**, Représentant la chambre d'agriculture de la Dordogne  
**M. Yohan BARDEAU**, Représentant la chambre d'agriculture de la Gironde  
**M. Pierre BARREDY**, Représentant l'association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et filets de Dordogne  
**M. Gilles BRICHET**, Représentant la fédération de la pêche et la protection des milieux aquatiques de Charente Maritime  
**M. Jacques BRIE**, Représentant UFC Que choisir de la Charente  
**Mme Marie-Thérèse CERZUELLE**, Représentant la SEPANSO Aquitaine  
**M. Philippe COMBROUZE**, Représentant l'union régionale pour la valorisation des étangs du Limousin  
**M. Alain DALY**, Représentant la fédération de pêche de la Dordogne  
**M. Luc-Olivier DELEBECQUE**, Représentant le centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine  
**Mme Marie DUVAL**, Représentant la fédération de canoë Kayak d'Aquitaine  
**M. Charles GIRARDEAU**, Représentant l'association régionale des amis des moulins d'Aquitaine  
**M. Dominique LAGARDE**, Représentant la chambre de commerce et d'industrie de Dordogne  
**M. Alexandre LAROQUE**, Représentant France Hydro électricité  
**M. Jean-Pierre TORMIER**, Représentant la chambre d'agriculture de la Charente

**Pouvoirs (14 mandats) :**

---

Collège des collectivités (10 mandats) :

**M. Marcel BERTHOME**, Maire de Saint Seurin sur l'Isle, donne mandat à **Jean-Louis BIAIS**  
**M. Jean-Claude CAILLON**, Adjoint au Maire de Saint Amant de Montmoreau donne mandat à **Stéphane BEGUERIE**

**M. Michel FROUIN**, Conseiller Général de la Gironde donne mandat à **Roland LAURIERE**  
**Mme Béatrice GENDREAU**, Conseillère Régionale d'Aquitaine donne mandat à **Jeannik NADAL**  
**M. Pierre GUERIN**, Maire de Saint Palais de Négrignac donne mandat à **Pierre BORDE**  
**M. Jean-Michel MAGNE**, Maire de Chanterac donne mandat à **Pascal DEGUILHEM**  
**M. Robert PROVAIN**, Administrateur d'EPIDOR donne mandat à **Michel MILLAIRE**  
**Mme Monique RATINAUD**, Maire de Brantôme donne mandat à **Alain LUCAS**  
**M. Alain RIVIERE**, Vice-Président du Conseil Général de la Charente à donne mandat à **Joël BONIFACE**  
**M. Jean-Marie ROUGIER**, Vice-Président du Conseil Régional du Limousin à donne mandat à **Bernard VAURIAC**

Collège de l'Etat (2 mandats) :

**M. Eric CAMBON DE LA VALETTE**, Représentant la Direction Départementale des Territoires de la Charente donne mandat à **Florent PALLOIS**  
**M. Emmanuel BESTAUTTE**, Représentant la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze donne mandat à **Laurent BOUTY**

Collège des usagers (2 mandats) :

**M. Xavier OTERO**, Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne donne mandat à **Dominique LAGARDE**  
**M. Bernard GOUPY**, Représentant de la Chambre régionale d'agriculture du Limousin donne mandat à **Jean-Didier ANDRIEUX**

**Etaient excusés :**

---

Collège des collectivités :

**M. Didier BAZINET**, Maire de Coutures  
**Mme Martine BEYLOT**, Maire de Buissière-Galant  
**M. André BOURDEAUX**, Adjoint au Maire de Chalus  
**M. Jean-Christophe HORTOLAN**, Conseiller Régional de Poitou-Charentes  
**M. Lucien LIMOUSI**, Maire d'Issac  
**M. Alain MAROIS**, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde  
**M. Jean-Pierre MASSALOUX**, Maire de la Coquille  
**Mme Monique PLAZZI**, Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne  
**M. Jean-Marie RIGAUD**, Maire de Marsac sur l'Isle  
**M. Francis SAVIN**, Conseiller Général de la Charente-Maritime

Collège des usagers :

**M. le Président de l'Association des pêcheurs professionnels en eau douce de la Dordogne**

**Assistaient également à la réunion :**

---

**M. Pierre BARRAU**, Maire de Porchères, Conseiller Général de Coutras  
**M. Ludovic PACAUD**, Sous-Préfet de Nontron  
**Mme Anne CHUNIAUD**, Direction Départementale des Territoires de la Dordogne  
**M. Frédéric DUDILOT**, UNICEM Aquitaine  
**Mme Céline DEBRIEU-LEVRAT**, Conseil Général de la Gironde, Bureau de la ressource en eau  
**Mme Martine GRAMMONT**, Conseil Général de la Dordogne, Direction de l'agriculture et de l'environnement  
**M. Jean-Yves GUERLESQUIN**, Chambre d'agriculture de la Charente  
**M. Marc HAGENSTEIN**, Syndicat Mixte de la Vallée de l'Isle  
**M. Yann JEANDENANS**, Syndicat Mixte du Bassin de la Lizonne  
**M. Thomas LARRIEU**, Chambre d'agriculture de la Gironde  
**Mme Françoise NICOL SHIFANO**, Conseil Général de la Charente, Direction de l'Eau  
**M. Jean-Paul OLIVIER**, Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne  
**Mme Fabienne RENARD-LAVAL**, PNR Périgord Limousin  
**M. Pierre SIMONNET**, vice-Président de l'association des pêcheurs amateurs aux engins et filets de la Dordogne  
**M. Arnaud SORGE**, Directeur Général Adjoint du Conseil Général de la Dordogne  
**M. Frédéric EHRHARDT**, **Mme Cécile FORTUNEL**, **Mlle Cindy GRANDJEAN**, **Mlle Mélanie OZENNE**, **M. Roland THIELEKE**, EPIDOR

## Introduction

Le quorum des deux-tiers de membres présents ou représentés est atteint :

Collège	Membres présents	Nombre de mandats	Total
Elus	17	10	27
Etat	7	2	9
Usagers	14	2	16
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>14</b>	<b>52</b>

**M. Bernard CAZEAU**, *Président de la Commission Locale de l'Eau*, ouvre la séance. Après avoir remercié **M. Pierre BARRAU**, *Maire de Porchères*, pour son accueil, il rappelle les principaux points actés lors de l'installation CLE le 28 octobre 2011 à Périgueux : préparer un projet de règles de fonctionnement pour la CLE et le programme de travail à envisager pour l'année 2012.

Ces points ont été travaillés en amont à la demande de **M. le Président** par EPIDOR qui a réuni le groupe de travail provisoire chargé d'étudier ces questions le 13 janvier 2012.

**M. le Président** souligne le travail d'animation réalisé en 2011 par EPIDOR qui a rencontré bon nombre des membres de la CLE afin de recueillir la perception des acteurs sur le territoire Isle Dronne. Il en ressort un fort attachement aux rivières qui représentent un patrimoine contribuant à la qualité de vie des habitants, mais qui permet également le développement des activités économiques et touristiques futures. Les préoccupations principales étant la préservation de la ressource en eau et son partage quand elle vient à manquer ; les étangs qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'eau lorsqu'ils se multiplient ; l'assainissement des petites communes qui reste difficile ; le maintien des zones humides menacées ; le devenir des anguilles et des autres poissons migrateurs dont les populations faiblissent...

Ce sont sur ces sujets que le travail collectif de la CLE sera prioritairement dirigé.

Avant de passer au premier point à l'ordre du jour, **M. le Président** donne la parole à **M. Ludovic PACAUD**, *Sous-préfet de Nontron*, représentant le Préfet de Dordogne, qui remercie M. le Président puis les différents acteurs de la CLE pour leur présence. Afin de compléter le propos du Président, il souligne l'importance de la mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin Isle Dronne qui couvre pas moins de six départements et qui est identifié comme l'un des bassins à enjeux les plus importants du bassin Adour Garonne dans le SDAGE pour organiser la gestion de l'eau d'ici 2015. Il souligne également le travail effectué en amont pour préparer cette réunion.

## Adoption du compte-rendu de la CLE du 28 octobre 2011

**M. le Président** indique que le compte-rendu envoyé le 2 décembre dernier n'a fait l'objet d'aucun retour de la part des membres de la CLE.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques,

**Le compte-rendu de la CLE du 28 octobre 2011 est adopté.**

## Présentation et vote des règles de fonctionnement

Pour rappel : Le code de l'environnement stipule que les règles de fonctionnement doivent être adoptées à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés ce qui signifie **une majorité à 35 voix** (52 membres présents ou représentés).

**M. le Président** précise avant de débattre du projet, que le code de l'environnement dans son article R212-32, demande à la CLE d'élaborer ses règles de fonctionnement. Le projet a été travaillé en amont par le groupe provisoire qui s'est réuni sous la conduite de **M. Jeannik NADAL**, *vice-président du Conseil général de la Dordogne*. Les propositions issues de ce groupe ont été transmises le 13 février 2012 aux membres de la CLE.

**Melle Mélanie OZENNE**, *EPIDOR*, rappelle la composition du groupe qui s'est réuni le 13 janvier 2012 :

Collège des collectivités : M. Joël BONIFACE, Conseiller Général de la Charente, M. Pascal DEGUILHEM, Conseiller Général de la Dordogne, Mme Béatrice GENDREAU, Conseillère Régionale d'Aquitaine, M. Alain LUCAS, Maire de Vendoire, M. Alain MAROIS, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde, M. Michel MILLAIRE, Maire de Les Billaux, M. Jeannik NADAL, Vice-Président du Conseil Général de la Dordogne, M. Bernard VAURIAC, Président du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Collège des usagers : M. Jean-Didier ANDRIEUX, Chambre d'agriculture de la Dordogne, M. Yohan BARDEAU, Chambre d'agriculture de la Gironde.

Collège de l'Etat : Mme Anne CHUNIAUD, Direction Départementale des Territoires de la Dordogne, Mme Valérie PERRIER, Agence de l'Eau Adour Garonne.

**M. Frédéric EHRHARDT**, *EPIDOR*, passe en revue les 11 articles proposés afin que les membres de la CLE puissent s'exprimer si besoin sur certains points. Concernant l'article 6, il ajoute que le libellé de l'antenne d'EPIDOR en Gironde a été modifié pour devenir **Antenne Dordogne Atlantique**.

Article 8 : Délibérations et votes de la CLE

**Mme Elisabeth JEAN**, *DREAL Midi-Pyrénées*, propose que les votes se fassent à mains levées sauf demande contraire **d'au moins un des membres de la CLE** et **non un quart** comme proposé dans le dossier de séance.

**M. Jeannik NADAL**, précise que cette possibilité a été évoquée lors du groupe provisoire du 13 janvier dernier et qu'il a été jugé plus opportun d'appliquer la règle actuellement utilisé lors des réunions du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui applique la règle des un quart. Proposition appuyée par **M. le Sous-Préfet de Nontron**.

La demande de modification de **Mme Elisabeth JEAN** est soumise au vote, à mains levées :

38 présents, 14 pouvoirs, soit 52 votes :

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 1**

**CONTRE : 51**

La modification n'obtient pas la majorité requise, elle est donc rejetée.

**L'article 8 n'est donc pas modifié.**

Article 11 : Modification des règles de fonctionnement

**Mme Marie-Thérèse CEREZUELLE**, *SEPANSO Aquitaine*, souhaite que les demandes de modification des règles de fonctionnement soient soumises au vote de la CLE si **au moins un quart des membres de la CLE le demande** et **non la moitié** comme proposé dans le projet envoyé.

Cette proposition est soumise au vote à mains levées :

38 présents, 14 pouvoirs, soit 52 votes :

**ABSTENTION : 1**

**POUR : 24**

**CONTRE : 27**

La modification n'obtient pas la majorité requise, elle est donc rejetée.

**L'article 11 n'est donc pas modifié.**

Avant de passer au vote des règles de fonctionnement, **M. le Président** donne la parole à l'assistance.

**M. Roland LAURIERE**, *Conseiller Général de Mussidan (24)*, souhaite qu'un site internet soit dédié au SAGE pour pouvoir travailler sur les documents et communiquer plus facilement au sein de la CLE. **M. le Président** appui cette demande et propose qu'EPIDOR ouvre un tel site annexe au site d'EPIDOR avec un accès réservé aux membres de la CLE.

Suite aux débats, les règles de fonctionnement envoyées le 13 février 2012 sans modifications sont soumises aux votes des membres de la CLE, à mains levées :

38 présents, 14 pouvoirs, soit 52 votes :

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 52**

**CONTRE : 0**

**Les règles de fonctionnement annexées au présent compte-rendu sont adoptées à l'unanimité.**

## Election des vice-présidents

Les règles de fonctionnement prévoient l'élection de 5 vice-présidents issus et élus au sein du collège des collectivités.

**M. le Président** souhaite que l'équilibre des territoires soit respecté et propose une répartition faisant appel aux parts des Départements et Régions dans le bassin versant :

Régions	Départements	Surface du bassin	Total Régions
Limousin	Haute-Vienne	7 %	10 %
	Corrèze	3 %	
Poitou-Charentes	Charente	10 %	17 %
	Charente-Maritime	7 %	
Aquitaine	Dordogne	63 %	73 %
	Gironde	10 %	

Il propose aux membres de la CLE que des élus des Départements dont les surfaces dans le bassin sont supérieures à 10 % et la Région majoritaire puissent l'assister dans ses missions :

- deux Conseillers Généraux de Dordogne
- un Conseiller Général de Gironde
- un Conseiller Général de Charente
- un Conseiller Régional d'Aquitaine

Cette proposition ne fait l'objet d'aucune remarque. Il ajoute que lors de l'émergence du SAGE, un certain nombre d'élus ont paru particulièrement intéressés par cette démarche :

Pour le Conseil général de la Dordogne :

**M. Jeannik NADAL**, Vice-Président du Conseil Général de la Dordogne, Conseiller Général de Montagnier, Vice-Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Pays Ribéracois, Président du COPIL Natura 2000 vallée de la Dronne ;

**M. Pascal DEGUILHEM**, Député de la vallée de l'Isle, Conseiller Général de Neuvic sur Isle, Président du COPIL Natura 2000 vallée de l'Isle ;

Pour le Conseil général de la Gironde :

**M. Alain MAROIS**, Vice-Président du Conseil général de la Gironde, Conseiller Général de Guîtres, impliqué depuis 2004 aux côtés de **M. Roland LAURIERE** pour faire émerger le SAGE qui était le premier axe de travail de l'entente interdépartementale Dordogne-Gironde de la Vallée de l'Isle ;

Pour le Conseil général de la Charente :

**M. Joël BONIFACE**, Conseiller Général de Chalais, Président du Syndicat de Rivière Charente Sud, Tude - Dronne ;

Pour le Conseil Régional d'Aquitaine :

**M. Béatrice GENDREAU**, Conseillère Régionale, Déléguée à l'agriculture biologique, de montagne et à la forêt, agricultrice à Parcoul sur la Dronne.

Avant de procéder à l'élection des vices-présidents, **M. le Président** tient à excuser l'absence de **Mme. Béatrice GENDREAU** et **M. Alain MAROIS** qui ont fait part de leurs regrets de n'avoir pu se libérer aujourd'hui suite au changement de date de la CLE.

17 présents et 10 pouvoirs, soit 27 votes :

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**Monsieur Jeannik NADAL,  
Monsieur Pascal DEGUILHEM,  
Monsieur Alain MAROIS,  
Monsieur Joël BONIFACE,  
Madame Béatrice GENDREAU,**

sont élus Vice-Présidents de la CLE à l'unanimité des membres du collège des collectivités présents ou représentés par mandat.



## Election des membres du bureau

**M. le Président** procède à l'élection des représentants de la CLE au bureau par collège. Pour rappel, le bureau est composé de :

- 9 représentants des collectivités territoriales ;
- 4 représentants des usagers ;
- 3 représentants des administrations.

### Election des représentants du collège des collectivités :

Le bureau est composé de 9 représentants des collectivités territoriales dont le Président et les vice-Présidents, il reste donc 3 sièges à pourvoir.

**M. le Président** souhaite proposer trois candidatures pour représenter la diversité du territoire :

- pour représenter l'amont du territoire, **M. Bernard VAURIAC**, Président du Parc Naturel Régional Périgord Limousin, Maire de Saint Jory de Chalais (24) ;
- pour représenter la partie médiane du bassin, **M. Alain LUCAS**, Maire de Vendoire (24) et Président du syndicat mixte du bassin de la Lizonne ;
- pour représenter l'aval du bassin, **M. Michel MILLAIRE**, Maire de Les Billaux (33) et Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) ;

et interroge les membres du collège des collectivités sur cette proposition.

**M. Marc MATTERA**, *vice-président du Syndicat Mixte Des Eaux de Dordogne (SMDE)*, souhaite proposer sa candidature pour représenter les enjeux d'eau potable au sein du bureau.

**M. le Président** rappelle le mandat des membres du bureau et insiste sur le fait que toutes les personnes membres de la CLE pourront s'exprimer même si elles ne font pas parti du bureau.

**M. Jeannik NADAL** précise qu'il est lui-même vice-président du SMDE et qu'il s'attachera à représenter les enjeux d'eau potable au sein du bureau. Après discussion, **M. Marc MATTERA** retire sa candidature.

17 présents et 10 pouvoirs soit 27 votes :

**ABSTENTION : 1**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**Monsieur Bernard VAURIAC,  
Monsieur Alain LUCAS,  
Monsieur Michel MILLAIRE,**

sont élus représentants des collectivités au sein du bureau.

### Election des représentants des usagers :

Le bureau est composé de quatre représentants des usagers élus par ce même collège. Afin de représenter la diversité des usages et des enjeux du bassin. **M. le Président** propose la répartition suivante si les usagers en sont d'accord :

- **une chambre d'agriculture** pour représenter l'économie du territoire ;
- **une fédération de pêche** pour servir de référent sur tous les aspects de la gestion des milieux aquatiques ;
- **un représentant des associations de protection de la nature ou de consommateurs** pour représenter la société civile au sens large ;
- **un représentant des activités touristiques** car c'est un élément fédérateur de nos territoires.

Suite à cette proposition, plusieurs candidats se manifestent :

- **M. Alexandre LAROQUE**, représentant France Hydro-électricité ;
- **M. Dominique LARGARDE**, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne ;
- **M. Jean-Didier ANDRIEUX**, représentant la Chambre d'Agriculture de la Dordogne ;
- **M. Yohan BARDEAU**, représentant la Chambre d'Agriculture de la Gironde ;
- **Mme Marie-Thérèse CEREZUELLE**, représentant la SEPANSO ;
- **M Alain DALY**, représentant la fédération de pêche de la Dordogne soutenu par **M. Gilles BRICHET**, représentant la fédération de pêche de la Charente-Maritime et **M. Pierre BARREDY**, représentant les pêcheurs amateurs aux engins de la Dordogne.

**M. Jean-Didier ANDRIEUX** et **M. Yohan BARDEAU** souhaitent que les chambres d'agriculture aient deux sièges sur les quatre au sein du bureau. **M. le Président** insiste sur l'importance d'avoir une représentation équilibrée de l'ensemble des usages. Il rappelle que les chambres ont quatre représentants à la CLE traduisant l'importance de l'économie agricole sur ce bassin.

**M. Philippe COMBROUZE**, *Union régionale des étangs du Limousin*, précise qu'il est par ailleurs membre de la CLE du SAGE Vienne, et qu'en effet le rôle d'un bureau de CLE ne justifie pas que tous les usagers se manifestent pour en faire partie. Il rappelle l'importance stratégique des différentes commissions géographiques et thématiques qui permettront à tout à chacun de s'exprimer. Il est favorable à la proposition du Président qui est représentative de ce qu'il se passe dans les autres SAGE.

Suite aux différents débats, **M. Alexandre LAROQUE** retire sa candidature à condition que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne soit présente au sein du bureau.

**M. le Président** propose alors :

- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dordogne ;
- Un représentant des Chambres d'agriculture ;
- Un représentant des Associations de protection de la nature ;
- Un représentant des Fédérations de pêche.

**M. Alain LUCAS**, Maire de Vendoire, estime que cette proposition est un bon compromis. Il ajoute qu'il est lui-même agriculteur, ainsi que d'autres membres du bureau, et que les chambres d'agriculture ont la possibilité de se fédérer pour travailler ensemble en amont afin de représenter les quatre chambres.

**Mme Marie DUVAL**, *fédération des canoës kayak d'Aquitaine*, indique que les activités touristiques pourront être représentées par les élus et les autres usagers membres du bureau. Elle ajoute que les commissions de travail thématiques seront très importantes pour exprimer tous les intérêts.

La proposition de **M. le Président** est soumise au vote des usagers qui désignent leurs représentants :

14 présents, 2 pouvoirs, soit 16 votes

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 15**

**CONTRE : 1**

**Le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dordogne,**

**Le représentant de la Chambre d'agriculture de Dordogne,**

**Le représentant de la SEPANSO Aquitaine,**

**Le représentant de la Fédération de pêche de Dordogne,**

sont élus membre du bureau.

**M. le Président** remercie les usagers de s'être accordés sur une proposition raisonnable qui permet une représentation équilibrée au sein du bureau.

Désignation des représentants du collège de l'Etat :

Concernant le collège de l'Etat, **M. le Président** se tourne vers **M. le sous-Préfet de Nontron**, afin qu'il fasse connaître, à l'assemblée, les représentants de l'Etat au bureau.

**L'office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques** (Direction Interrégionale Aquitaine –Midi-Pyrénées),

**L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (Délégation de Brive),**

**La Direction Départementale des territoires de Dordogne,**

sont désignés par le Préfet de la Dordogne pour intégrer le bureau.

## Présentation du programme de travail de la CLE pour 2012

**A la demande de M. le Président**, Melle Mélanie OZENNE présente les méthodes de travail qui ont été proposées dans le dossier de séance.

### 1. Phase d'animation territoriale (2<sup>ème</sup> semestre 2012) :

Organisation de quatre journées de travail réparties sur le bassin Isle Dronne avec les objectifs généraux suivants :

*Partager et compléter l'état des lieux et le diagnostic localement,*

*Recueillir la perception des acteurs locaux,*

*Informier et communiquer sur le SAGE Isle Dronne.*

Ces quatre journées seront organisées en deux temps avec une phase de travail avec les partenaires institutionnels sous forme de tables rondes suivie d'une phase de débat ouvert au public.

<b>Phase de travail avec les partenaires institutionnels</b> (Tables rondes)	<b>Phase de débat ouvert au public</b>
<p><b>Objectif</b> : Echanger, partager et compléter l'état des lieux.  <b>Descriptif</b> : Exposé de l'état des lieux à travers le dossier de périmètre sous forme de quatre sessions thématiques. Un exposé par thème sous forme de diaporama suivi d'une animation d'environ 35 min sous forme de table ronde (un type d'acteur par table).  <b>Thèmes</b> : milieux ; qualité de la ressource en eau, quantité de la ressource en eau, usages.  <b>Public</b> : Acteurs institutionnels et élus.</p>	<p><b>Objectif</b> : Communiquer sur le SAGE Isle Dronne et recueillir la perception des acteurs locaux sur les problématiques de la ressource en eau et des milieux aquatiques.  <b>Descriptif</b> : Sur la base de la synthèse des échanges avec les partenaires institutionnels, débattre sur les constats relevés.  <b>Public</b> : Acteurs institutionnels et grand public (publicité dans la presse et mail à tous les maires).</p>

**Lieux (Propositions) :**

- Territoire amont (Saint Yrieix la Perche),
- Territoire médian (2 journées : Saint Astier, Ribérac),
- Territoire aval (Saint Denis de Pile).

**M. le Président** précise que les journées de travail se dérouleront en deux temps : d'abord les groupes de travail, ensuite les réunions publiques qui permettront de faire partager les débats au grand public.

**2. Phase d'animation thématique (2<sup>ème</sup> semestre 2012-1<sup>er</sup> semestre 2013) :**

Il est proposé de créer quatre commissions thématiques au sein de la CLE. Elles auront pour missions d'approfondir le travail sur l'état des lieux et le diagnostic du SAGE et de piloter d'éventuelles études ou expertises complémentaires pour le compte de la CLE :

**Commission milieux naturels** : seront traités la préservation et la restauration des zones humides, la problématique des étangs, la continuité écologique, la perte de biodiversité, les habitats, les espèces invasives, les atteintes physiques des rivières (recalibrage) ...

**Commission qualité des eaux** : seront traités l'analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines (évolution des paramètres, accumulation de polluants dans les sédiments, les développements algaux, les phytosanitaires, les micropolluants), le bouchon vaseux...

**Commission quantité de la ressource en eau** : seront traités la gestion des étiages (état des milieux superficiels et souterrains) et la gestion du risque d'inondation.

**Commission usages** : seront traités les besoins des usagers de la ressource en eau et des milieux aquatiques et les usages pouvant avoir un impact sur cette ressource et ces milieux : eau potable, assainissement, industrie, activités touristiques, activités nautiques, hydroélectricité, sylviculture, pêche de loisir et professionnelle, exploitation des granulats, etc...

**3. Phase de validation de l'état des lieux et du diagnostic (début 2013)**

La CLE se prononcera sur l'état des lieux et le diagnostic du SAGE après le travail de préparation des commissions thématiques et du bureau.

**M. Patrick FLOUR**, *Délégué Régional de l'agence de l'Eau - délégation de Brive*, se félicite du programme de travail proposé qui permet d'aller au plus près du territoire. Il demande si les expertises par thème seront adaptées aux territoires géographiques proposés ce qui pourrait permettre par la suite de territorialiser une partie de la politique d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Melle Mélanie OZENNE indique qu'il sera effectivement fait un découpage qui reprend en partie le découpage élaboré par l'agence de l'eau dans le cadre des territoires prioritaires (travail préalable à la territorialisation du Programme de Mesures de l'Agence de l'Eau) du bassin Isle Dronne.

## Création et inscription des membres de la CLE aux commissions

Suite à la présentation des différentes commissions, **M. le Président** indique que des feuilles d'inscription sont disponibles pour que les membres puissent s'y inscrire dès aujourd'hui. Melle Mélanie OZENNE précise que ces inscriptions ne sont pas fermées et que tout membre de la CLE pourra s'y inscrire à tout moment sur simple demande auprès de Melle Cindy GRANDJEAN, secrétaire du SAGE Isle Dronne à EPIDOR, [c.grandjean@eptb-dordogne.fr](mailto:c.grandjean@eptb-dordogne.fr), 05 53 59 72 81.

## Point d'actualité

### Les zones humides :

Un point est réalisé par M. Frédéric EHRHARDT sur l'inventaire des zones humides réalisé par EPIDOR sur l'ensemble du bassin de la Dordogne. Il ressort que sur le bassin Isle Dronne, il y a environ 700 km<sup>2</sup> de zones à dominante humide, ce qui représente 9 % de la surface du bassin et 28 % de la totalité des zones humides du bassin de la Dordogne. Si l'on compare le bassin Isle Dronne avec l'ensemble du bassin Dordogne, on s'aperçoit que celles-ci sont plus altérées avec 25 % des zones humides altérées de par leur occupation du sol (zones cultivées, urbanisées, plantées en peupleraies) pour le bassin de la Dordogne et 36 % pour le bassin Isle Dronne avec une proportion plus importante de zones humides cultivées.

Un guide de gestion des zones humides sur le bassin Isle Dronne a été réalisé ainsi qu'un porter à connaissance communal (une fiche présentant l'inventaire des zones humides par commune). Tous ces éléments sont disponibles sur le site internet d'EPIDOR.

Actuellement ces données sont également valorisées à travers le réseau PIGMA (Plateforme d'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine). EPIDOR travaille pour qu'elles soient également valorisées à travers le Géoportail qui a une portée grand public et nationale. Cette opération est une action pilote au niveau national.

**M. Bernard VAURIAC**, *Président du Parc Naturel Régional Périgord Limousin*, indique que le parc travaille également sur l'amélioration des connaissances sur les zones humides en réalisant également des inventaires et en mettant à disposition des collectivités et de toute personne qui le souhaite un conseil technique. Il est rejoint par **Mme Fabienne RENARD**, *Responsable du pôle "gestion des espaces naturels" au parc*, qui précise qu'effectivement la Parc a réalisé des inventaires précis sur son territoire.

**M. le Président** souligne qu'ils sont effectivement des acteurs importants et que leurs démarches sont relayées à travers le guide avec une page consacrée aux actions du Parc. Le Parc est une collectivité ressource en ce qui concerne les zones humides du haut bassin.

Melle Mélanie OZENNE précise que toutes les actions réalisées sur le territoire en faveur des zones humides n'ont pas été détaillées aujourd'hui à travers la présentation faite. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, les Conseils Généraux ou encore les syndicats de rivières mènent des actions en faveur des zones humides sur le bassin. Par exemple le Syndicat Mixte d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement du Bassin de l'Isle en Périgord dont **M. Bernard GUILLAUMARD** ici présent, est Vice-Président, mène actuellement plusieurs actions pour préserver et restaurer des zones humides de son territoire.

**Mme Marie-Thérèse CERZUELLE** indique qu'une étude sur les zones humides du bassin de la Lizonne a également été menée dans le cadre du programme Water And Territories (WAT). Melle Mélanie OZENNE précise qu'il s'agit en effet d'une étude portée par EPIDOR sur la fonctionnalité des zones humides du bassin de la Lizonne et réalisée en collaboration avec le Conseil Général de la Gironde, pilote du projet WAT, projet Européen INTERREG SUDOE. Une synthèse est en cours de réalisation et sera prochainement disponible.

Par la suite un point est réalisé par Melle Mélanie OZENNE sur une partie des actions concernant les migrateurs sur le bassin Isle Dronne.

#### **Les actions concernant les migrateurs :**

Suite au constat de la chute des populations d'anguilles au niveau européen et national, la France a choisi de mettre en place un réseau de rivières « index » pour suivre l'évolution de ses stocks et améliorer sa gestion de l'espèce sur le territoire national. La Dronne a été choisie pour servir de référence, parmi les dix rivières choisies au niveau national. Un partenariat a donc été mis en place entre l'ONEMA, EPIDOR, l'Agence de l'Eau, les syndicats de rivière locaux (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Périgord, syndicat du bassin sud Charente : Tude – Dronne) et l'association MIGADO. Ainsi trois pêcheries scientifiques ont été réhabilitées par EPIDOR pour suivre les populations d'anguilles qui dévalent la Dronne afin d'aller se reproduire dans l'Océan. Ce suivi a démarré en 2011 et se poursuivra sur 2 à 5 ans. A l'heure actuelle, 121 anguilles ont été capturées et marquées. Ce faible effectif résulte de conditions hydrologiques particulièrement défavorables rencontrées en fin d'année 2011 et au début de 2012 (manque de débits permettant des afflux de dévalaison des anguilles). Il témoigne aussi de la chute importante de cette population qui autrefois était très abondante sur la Dronne, des milliers d'individus étant alors capturés sur ces mêmes sites.

Parallèlement, des actions de connaissance ont été menées sur la Dronne pour travailler sur la restauration de l'axe migratoire. L'axe Dronne est en effet le dernier grand affluent du bassin de la Dordogne à reconquérir par les migrateurs. Il est considéré comme une priorité du SDAGE Adour Garonne. Une étude vient d'être achevée par EPIDOR afin d'expertiser l'impact des ouvrages présents sur les 120 premiers kilomètres de la Dronne vis-à-vis des populations de migrateurs. L'analyse concerne 58 ouvrages. Il en ressort que 26 % des ouvrages sont dégradés ou ruinés, 22 % sont équipés pour la production hydroélectrique, 42 nécessitent des aménagements à la montaison et 12 à la dévalaison.

**M. le sous-Préfet de Nontron** souligne aussi que des actions concernant la restauration de la continuité écologique sont également menées sur la Haute Dronne par le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin. Un projet est en cours dans le cadre d'un appel à projets national et un programme européen LIFE est en préparation. L'action vise la restauration des habitats de la moule perlière et de la truite (poisson hôte indispensable au développement de la moule perlière).

Un travail est également mené sur les seuils de l'Isle, de la confluence de la Dordogne à Périgueux et d'autres projets sont en cours de réflexion sur des affluents. Ces différentes réflexions engagées sur le bassin doivent être menées en partenariat pour avoir une cohérence des actions. Les synthèses de ces travaux permettront d'alimenter l'état des lieux et seront mis à disposition des membres de la CLE.

## Clôture de la réunion

**M. le Président** propose de réunir le bureau en juillet pour faire un premier point sur les travaux et indique **que la prochaine CLE se déroulera début 2013.**

A la demande de **M. le Président, M. Pierre BARRAU**, clôt la réunion.

**M. le président** lève la séance et invite les membres de la CLE à se joindre à lui autour d'un apéritif puis d'un buffet campagnard.

Clôture de la réunion à 12 h 15.

---

### Pour information :

Les éléments concernant le SAGE Isle-Dronne sont disponibles sur le site d'EPIDOR à la rubrique Actions / SAGE Isle-Dronne :

<http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/218>

Le guide des zones humides et les porter à connaissance communaux sont disponibles sur le site internet d'EPIDOR à la rubrique Actions/ Zones Humides / Cartographie Communale / Bassin Dordogne (ou par département) :

<http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/191>

Les éléments concernant le projet Water And Territories sont disponibles sur le site d'EPIDOR à la rubrique Actions/ Zones Humides/ Fonctionnalité des zones humides –Projet WAT :

<http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/192>

Les éléments concernant le suivi des populations d'anguilles à travers le site index Dronne sont disponibles sur le site internet d'EPIDOR à la rubrique Actions / Poisson Migrateurs/ Anguilles site index Dronne :

<http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/index/idcontenu/220>

Les éléments concernant le travail du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin sur les zones humides sont disponibles sur le site internet du parc :

[http://www.parc-naturel-perigord-limousin.fr/paysage\\_et\\_nature/nos\\_actions/preserver\\_les\\_milieux\\_aquatiques\\_les\\_zones\\_humides\\_et\\_la\\_ressource\\_en\\_eau](http://www.parc-naturel-perigord-limousin.fr/paysage_et_nature/nos_actions/preserver_les_milieux_aquatiques_les_zones_humides_et_la_ressource_en_eau)



**EPIDOR**  
la rivière solidaire

**EPIDOR**

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne  
Le Tournepike, 24250 Castelnaud-la-Chapelle  
Tél : 05.53.29.17.65  
Fax : 05.53.28.29.60  
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Haute Dordogne  
*MAURIAC (Cantal)*  
04 71 68 01 94

Antenne Dordogne Atlantique  
*ST-DENIS-DE-PILE (Gironde)*  
05 57 25 10 98



[www.eptb-dordogne.fr](http://www.eptb-dordogne.fr)



Conseil Général du Puy-de-Dôme



Conseil Général du Cantal



Conseil Général de la Corrèze



Conseil Général du Lot



Conseil Général de la Dordogne



Conseil Général de la Gironde